Le Directrice Technique National

A

Président(e)s de CN, LR, CD, Clubs

Labège, le 19 Mai 2021

Objet : REPRISE DE L'ACTIVITE DANS LES CENTRES DE BOWLING LE 09 JUIN 2021

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de CN, LR, CD, Clubs,

En cette période de reprise de l'activité dans nos clubs, vous êtes susceptibles d'être sollicités par les médias, aussi, nous vous transmettons quelques données qui pourraient vous être utiles.

BAISSE du nombre de licences : pendant la saison 2019/ 2020, nous avons perdu un nombre important de licences (toutes disciplines confondues)

DISCIPLINES	Licences 2018/2019	Licences 2019/2020	Perte en %
BOWLING	11834	11430	- 3.41
NINEPIN BOWLING CLASSIC	997	1018	+ 2.10
NINEPIN BOWLING SCHERE	315	299	- 5.07
QUILLES SAINT GALL	1968	1991	- 1.16
QUILLES DE 9	347	323	- 6.91
QUILLES DE 8	4841	4358	- 9.97
QUILLES DE 6	257	257	0
QUILLES AU MAILLET	469	455	- 2.98

C'est relativement peu par rapport à d'autres fédérations mais cela s'explique par le fait que nous fonctionnons en saison sportive et pas en année civile. En revanche, les résultats risquent d'être plus négatifs pour la saison qui arrive.

Fermeture des centres de bowlings en faillite

Les centres étant des établissements privés nous n'avons pas les chiffres précis. Certains bowlings ont bénéficié des aides de l'Etat pour leurs charges et leurs salariés comme tous les autres établissements sportifs.

Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles
Maison des sports
190, rue Isatis- 31670 LABEGE
N° Siret: 785683533 00075
Tél : 05.82.95.78.60
Site : www.ffbsq.org - Mail : contact@ffbsq.org

Les compétitions fédérales

Elles ont toutes été annulées ou reportées. Mais la fédération et les 8 comités nationaux se tiennent prêts. Le championnat de France des Jeunes pourrait avoir lieu mi-juillet 2021. Les championnats d'Europe 2020 ont été déplacés : Juniors en septembre 2021 ; hommes en janvier 2022 ; Dames dates encore à confirmer.

La situation financière des clubs

Les bowlings ayant été fermés, Les clubs, les comités départementaux et les ligues n'ont pas pu réaliser toutes les actions prévues ; ils ont donc réalisé des reports de crédits et reporté leurs actions en 2022. Les licenciés n'ont effectivement pas pu jouer et si certains déplorent le fait d'avoir payé la licence fédérale 43,50 €, il serait pertinent de rappeler l'utilité de la cotisation fédérale.

La fédération qui compte 6 salariés, qui loue ses locaux et en assume donc les charges, n'a pas bénéficié de loyers gratuits, ni choisi de mettre ses salariés au chômage partiel, car ils ont effectué nombre de tâches essentielles à la survie de la fédération. Les licenciés n'ont donc pas à regretter leur investissement qui leur permettra de reprendre leur activité au sein d'une fédération organisée et motivée à leurs offrir les services qu'ils méritent (organisation des calendriers des compétitions, de la formation des enseignants, actions de développement, gestion des rencontres, entrainement des équipes de France et préparation des championnats d'Europe pour faire rayonner la FFBSQ au niveau international)

LE PROGRAMME FEDERAL pour l'olympiade décliné dans chaque ligue, chaque Comité départemental avec un impact sur les clubs notamment chez les jeunes

Rappel des axes du programme fédéral à mettre en avant :

AXE 1 : Structuration ▪ Développer la cohésion autour du projet fédéral ▪ Développer la communication interne et externe ▪ Création de réseaux de personnes qualifiés pour l'encadrement des actions	**AXE 2 : Haut Niveau** ▪ Développer la filière sportive au niveau régional et départemental en lien avec la filière du haut niveau ▪ Organiser la finale régionale du Challenge des Ecoles de Bowling ▪ Organiser la détection et le suivi des meilleurs jeunes régionaux
AXE 3 : Jeunes ▪ Développer le nombre et la qualité des écoles de Bowling engagées dans le projet sportif fédéral (Labellisation, Challenge des écoles) ▪ Développer la pratique du Bowling à l'école primaire en cycle 3 et mettre en place des actions pour favoriser la PASSERELLE ECOLE/CLUB	**AXE 4 : Publics cibles** (Femmes, situation de Handicap, Sport Santé) ▪ Organiser la journée Olympique et journées découvertes ▪ Participer à SENTEZ VOUS SPORT ▪ Organiser OCTOBRE ROSE ▪ Organiser une action en direction des personnes en situation de Handicap

Le protocole sanitaire

Il existe, il est communiqué aux clubs via le site internet et le Bulletin d'informations fédéral. Chaque club devra en tenir compte notamment pour les disciplines indoor. Les centres de bowling seront tenus à des règles strictes.

1/ MESURES GENERALES

- Version consolidée au 30/08/2020 du décret 2020-860 du 10/07uillet 2020 (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042105897)
- Décrets préfectoraux en vigueur

Textes de référence

2/ CONSIGNES A L'ORGANISATEUR ET/OU A L'ARBITRE

- Vérifier que les gestes barrières et le port du masque sont affichés à l'entrée et à l'intérieur de l'établissement.
- Vérifier que du gel hydro alcoolique est présent aux endroits stratégiques et à proximité des accès à l'aire de jeu.
- Porter un masque pendant toute votre présence dans l'établissement et respecter les gestes barrières.
- Veiller au respect des consignes concernant les joueurs et joueuses ainsi qu'au respect des consignes du chef d'établissement.
- Veiller au respect de la non-intrusion de spectateurs ou joueurs « open » dans l'aire de jeu.
- **Faire respecter la loi sur la priorité une piste libre à droite et une piste libre à gauche du joueur en piste.**

3/ CONSIGNES SANITAIRES AUX JOUEURS ET JOUEUSES

- Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans dès l'entrée dans l'établissement et jusqu'à la sortie.
- Respecter les gestes barrières et se laver souvent les mains
- Dans l'aire de jeu :

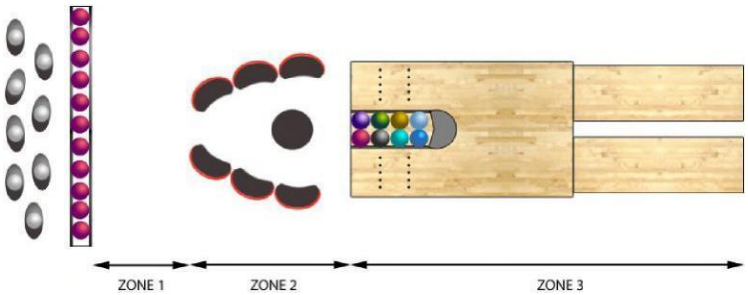

- Le port du masque est obligatoire dans les zones 1 et 2.
- Le masque peut être abaissé sous le menton dans la zone 3 pendant le lancer de boule et doit être remis en place lors du retour en zone 2. Ces manipulations se réalisent en utilisant les lanières ou les élastiques.
- Veiller à ne pas toucher les boules ne vous appartenant pas.
- Nettoyer votre matériel avant de sortir des zones 1 et 2 en fin de jeu.
- Pas de serrage ou « check » des mains, de «passage de strike ou spare» pendant la compétition et sur le podium où le port du masque reste obligatoire.
- En cas de non-respect du port du masque, l'arbitre ou, en son absence, le directeur ou délégué de la compétition est habilité à d'abord donner un avertissement puis à exclure le joueur ou la joueuse contrevenante s'il ou elle n'obtempère pas ou récidive.

4/ **MESURES MEDICALES**

- Tout(e) joueur(se), organisateur(trice) ou arbitre présentant des symptômes de COVID-19 se doit de lui-même de ne pas participer à la compétition et de consulter son médecin traitant.
- Tout(e) joueur(se), organisateur(trice) ou arbitre ayant fréquenté l'établissement pendant la compétition et testé positif dans les 2 semaines suivantes, doit le signaler à l'organisateur (qui relayera l'information auprès des participants) et au Comité National Bowling.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser largement ces informations ainsi que le protocole sanitaire auprès des médias si vous êtes sollicités ainsi qu'auprès de vos licenciés.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Président(e)s, l'expression de nos salutations distinguées,

Mme Pascale SONCOURT

Directrice Technique Nationale FFBSQ